

# Compte rendu du Conseil municipal du 26 FEVRIER 2018

---

L'an deux mil dix-huit le lundi 26 février à dix-huit heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

## **Date de convocation : 20 Février 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11

Nombre de votants : 14

## *Etaient Présents :*

Mesdames Dominique TOISON, Christiane BRUGIER, Michelle RAVELEAU, Cécile SEBASTIEN (a quitté la séance à 18 h 45)

Messieurs Jackie PÉRAULT, Patrick GIRAUD, Alain FORT, Roland COMBEAUD (présent à 18 h 30), Jean-Michel PUISSESSEAU, Dominique NADEAU ; Michel RIBARDIERE

*Absents excusés :* Michel SANSIQUET a donné pouvoir à Dominique TOISON, Christian GUERIN a donné pouvoir à Roland COMBEAUD, Jean-Bernard GRENAILLE a donné pouvoir à Dominique NADEAU

*Secrétaire : Dominique TOISON*

*Le compte rendu du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité*

## **PROJETS 2018- DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dans le cadre du dispositif ACTIV Volet 3, le maire propose de demander une subvention concernant :

- les travaux d'aménagement de trottoirs et enduits dans des zones urbanisées nécessitant des accès piétons sécurisés (route de Bouresse et rue des perdrix) pour un montant de 81 781.49 € HT.

- Réfection des façades de la mairie et de l'école en vue d'améliorer l'aspect extérieur et la mise en valeur dans un secteur en co visibilité de monument historique (Eglise classée) pour un montant de 40 740.30 € HT

Le montant total de ces travaux s'élève à la somme de 122 521.98 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### - **AMIS DE MAZEROLLES**

L'association sollicite la somme de 2700 € pour l'organisation de la brocante et du festival « Mazeroll'n rock ».

Le conseil propose d'attribuer la somme de 1700 € ( 5 voix)- 1500 € (9 voix)

### **ASSOCIATION DES JEUNES**

L'association demande un montant identique à 2017 soit 800 €

En ce qui concerne la fête champêtre 2018, l'association n'assurera que la buvette et la soirée dansante.

Le conseil propose d'accorder la somme de : 500 € (8 voix) -600 € (1 voix) -400 € (3 voix)

### - **ASSOCIATION BODY SMILE**

L'association ne demande pas de montant précis compte tenu de l'utilisation 3 jours sur 7 de la salle des fêtes, sans laquelle leurs activités ne pourraient exister.

Le conseil accorde la somme de 150 € (11 voix) -1 abstention.

### **Récapitulatif des subventions accordées aux associations communales**

Association des jeunes	500 €
Amis de Mazerolles	1 500€
Body Smile	150 €

### - **RADIO AGORA**

Il s'agit d'un média local basé à Montmorillon qui donne priorité aux informations locales.

Le conseil décide d'accorder la somme de 50 € (11 voix) -100 € (3 voix)

### **ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

Le conseil accorde les subventions suivantes :

Association carpe Lussacoise	160 €
Association des donneurs de sang Lussac	400 €
Anciens combattants Lussac	200 €
ADMR Lussac	1680 €
Passeurs de Mémoire	500 €
Secours catholique Lussac	300 €
Avenir 147	50 €
Radio Agora Montmorillon	50 €
Téléthon	500 €
Association des sclérosés en plaques	100 €
Ligue contre cancer	150 €

### **CCAS DE LUSSAC (Banque alimentaire)**

Mme Brugier a assisté à la réunion du CCAS concernant la banque alimentaire, un nouveau courrier devrait être transmis aux collectivités pour la demande de subvention tenant compte des besoins de l'association.

### **PARTICIPATION BONS VACANCES CPA LATHUS**

Chaque année la municipalité participe avec la communauté de commune aux bons vacances pour les séjours à Lathus pour les enfants de la commune.

Compte tenu de la nouvelle organisation communautaire, la commune peut signer directement une convention de partenariat avec le CPA de Lathus.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention et propose une participation à hauteur de 50 € par enfant.

### **CONCESSION CIMETIERE – RETROCESSION**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur BLIARD Georges domicilié à Mazerolles, 14 rue de Couchebret est propriétaire d'une concession n° CD-CD3/18 dans le cimetière depuis 2001.

Il a depuis décidé d'acquérir une concession au columbarium et souhaite que la commune reprenne le terrain précédemment acquis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder au rachat de la concession n° CD-CD3/18 au prix de 53.34 € (prix d'achat), somme qui sera reversée à Monsieur BLIARD Georges.

### **AVENANT A LA CONVENTION DE FOURRIERE (SPA)**

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter l'avenant à la convention signée avec la Société protectrice des animaux de Poitiers en 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de modifier l'article 10 et choisit la participation unitaire par type d'animal.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré B 299-300 sis à Loubressac

## **QUESTIONS DIVERSES**

### INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CLIC remerciant la commune pour le prêt de la salle Etève leur permettant d'organiser leurs formations.

Les carrières Tartarin/Bailly ont transmis pour information un dossier présentant le projet de réaménagement de la carrière située à « la Pelle du Four » après la fin d'exploitation.

Le Pays d'art et d'histoire a publié un livre sur les vallées de la Gartempe et de la Vienne, un exemplaire étant consultable à la mairie, et sera disponible à l'office de tourisme

Une P'tite Balade aura lieu sur Mazerolles le Dimanche 1 JUILLET.

### ***Tour de table***

Dominique Toison signale des couvercles de poubelles de tri cassés.

Michel Ribardière demande ce que devient la carrière Rambaud, route de Gouex qui semble à l'abandon.

Il signale aussi que des clôtures de parc sont détériorées par les employés des services techniques de la CCVG lors de l'élagage.

Jean-Michel Puissesseau indique que la grille du cimetière est difficile à ouvrir

Roland Combeaud relate les éléments abordés lors de l'AG du Simer dont il est délégué.

Alain Fort informe qu'il a reçu le représentant de l'entreprise RONDINO concernant des éventuels achats de jeux enfants – les éléments seront envoyés par mail au conseil pour orienter le choix.

Patrick Giraud invite le conseil à venir à la réunion concernant l'organisation de la fête champêtre, notamment pour le feu d'artifice avec M. Morisset – Ste Pyro concept  
**Le MARDI 27 MARS A 17 H.**

Le Maire propose une nouvelle réunion de commission finances le :

**MARDI 6 MARS à 14H 30**

Fin de séance 19 h 30